

FICHE DE RENSEIGNEMENT
(à retourner à la Préfecture et à l'Inspection académique)

Commune :

Membre d'un EPCI à vocation scolaire : OUI / NON

Si oui, veuillez préciser lequel :

Envisagez-vous de passer une convention pour confier l'organisation du service d'accueil à une autre structure : OUI / NON

Si oui, veuillez préciser quelle commune ou quel EPCI :

Par quel moyen souhaitez-vous être averti de la nécessité de mettre en place un service d'accueil :

E-mail (veuillez préciser une ou plusieurs adresses) :

Télécopie (veuillez préciser le numéro) :

Autres moyens :

LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ASSURER LE SERVICE D'ACCUEIL DES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

NOM	PRENOMS	DATE DE NAISSANCE	LIEU DE NAISSANCE	PROFESSION

Merci de penser à fournir un relevé d'identité bancaire de la structure qui percevra la compensation financière (EPCI ou commune). La demande doit être effectuée auprès de la perception de secteur.

Préfecture de la Dordogne
Direction des collectivités locales
Bureau des collectivités locales
2, rue Paul-Louis Courier
24016 PERIGUEUX Cedex

Inspection académique de la Dordogne
Cabinet
20, rue Alfred de Musset
24016 PERIGUEUX Cedex

Télécopie :
05 53 02 26 13 (Préfecture)

05 53 02 84 91 (Inspection académique)

E-mail :
Jocelyne.verouill@dordogne.pref.gouv.fr (Préfecture)

ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr (Inspection académique)